



Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

ACAT Canada

Assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'ACAT Canada Procès-verbal

Date et lieu : **Le samedi 26 septembre 2020, 10h, sur Zoom**

Personnes présentes qui sont membres :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Mireille D'Astous | 10. Raphaël Lambal |
| 2. François Delorme | 11. Danny Latour |
| 3. Claire Doran | 12. Marie-Michèle Lemieux-Ouellet |
| 4. Zedna-Inès Etsang-Métégué | 13. Denise Levert |
| 5. Denis Fortin | 14. Raoul Lincourt |
| 6. Richard Guay | 15. Marc Millette |
| 7. Roger Labbé | 16. Gilbert Patenaude |
| 8. Joseph-Marc Laforest | 17. Constance Vaudrin |
| 9. Bernard Lafrenaye | |

Personnes présentes à titre de sympathisant-es et observateur-trice :

1. David Millar
2. Nancy Labonté

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle à 10 h 08 par le président de l'ACAT Canada

2. Mot de bienvenue, tour de table et temps de recueillement

Le président de l'ACAT Canada souhaite la bienvenue à tous et à toutes. La coordonnatrice partage les consignes de base pour un bon déroulement étant donné l'espace virtuel où se produit l'assemblée. Elle profite de ce temps pour enregistrer les présences en demandant à chacun-e de se présenter brièvement.

Le président poursuit avec un temps de recueillement en puisant dans le dernier *Schéma de prière*, la *Prière pour mon frère torturé*.

3. Désignation du président et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (décision)

Proposition de Roger Labbé, appuyée par Denis Fortin

Que Raphaël Lambal exécute les tâches de président d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Proposition de François Delorme, appuyée par Roger Labbé

Que Nancy Labonté exécute les tâches de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

La secrétaire d'assemblée obtient le consentement des membres présents pour enregistrer la séance dans le but d'en faire le verbatim des discussions.

4. Adoption de l'ordre du jour (décision)

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle à 10 h
2. Mot de bienvenue, tour de table et temps de recueillement
3. Désignation du président et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (décision)
4. Adoption de l'ordre du jour (décision)
5. Questions sur le procès-verbal de l'AGA 2019
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 (décision)
7. Présentation du rapport 2019 des activités de l'ACAT Canada
8. Présentation et adoption des états financiers 2019 (décision)
9. Désignation d'un expert-comptable 2020 (décision)
10. Adoption des modifications aux Règlements généraux (décision)
11. Présentation du Plan action 2020 et du Budget 2020
12. Élections
- 12a. Désignation du président ou de la présidente des élections (décision)
- 12b. Mise en candidature
- 12c. Scrutin et proclamation des personnes élues (décision)
13. Varia
14. Remerciements aux participants et levée de l'assemblée

Proposition de Raphaël Lambal, appuyée par Marie-Michèle Lemieux-Ouellet

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Questions sur le procès-verbal de l'AGA 2019

Il n'y a pas de questions.

6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 (décision)

Proposition de Marc Millette, appuyée par Claire Doran

Que le procès-verbal de l'AGA 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7. Présentation du rapport 2019 des activités de l'ACAT Canada

Raphaël Lambal introduit le Rapport des activités 2019 de l'ACAT Canada en soulignant que depuis l'année dernière, le conseil d'administration (CA) et la coordonnatrice ont travaillé tel que demandé par l'assemblée générale des membres en 2019. Sans en faire une lecture conforme, puisque les membres présents l'avaient reçu à l'avance et qu'ils ont pu le lire, il invite les intervenants concernés à compléter les informations du Rapport.

Marie-Michèle Lemieux-Ouellet présente les activités du comité des interventions (CI) à partir de la section des Plaidoyers dans le Rapport. Elle souligne le mandat du CI de faire huit appels à l'action par année, et d'envoyer des lettres aux autorités. Nancy Labonté fait la distinction entre les actions directes de l'ACAT qui sont signées par le président et les appels à l'action qui demandent aux membres d'agir en écrivant aux autorités.

Denis Fortin présente les activités du comité solidarité-prière (CSP) à partir de la section Spiritualité dans le Rapport. Il souligne que le CSP, produit des Schémas de prière et de réflexion quatre fois par année. Selon lui, Internet permet d'intégrer plus de contenu et a transformé les Schémas avec des hyperliens qui les bonifient. Il soulève que la pertinence de la réflexion spirituelle repose sur des enjeux pratiques comme l'abolition de la torture et de la peine de mort. Il fait un appel à participer, car le CSP a besoin de renouveau, il faut rajeunir l'équipe et la bonifier – le modèle peut être amélioré. Nancy Labonté ajoute que l'identité chrétienne de l'ACAT a pu s'exprimer aussi à travers une participation au Festival du Centre canadien d'œcuménisme où on a présenté un exercice de conscientisation et à l'Église unie de Saint-Jean lors d'une célébration thématique élaborée à partir des Schémas de prière. Elle ajoute qu'elle a fait paraître dans le Bulletin de décembre 2019 un article théologique en écho aux citations bibliques qui justifient certains points dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nancy Labonté présente les activités d'éducation aux droits humains (EDH). La Fondation Béati a accepté de financer un programme d'EDH comportant deux volets : l'animation d'atelier de conscientisation dans les milieux scolaire, communautaire et religieux et la création collaborative d'un jeu coopératif et interactif. Emma-Claude Crépeau a été embauchée pour mettre en œuvre le programme financé par Béati – elle a donné sa démission cet été pour relever de nouveaux défis. Ses animations en 2019 ont touché plus de 1200 personnes, entre autres dans 48 classes du secondaire où elle a aussi fait la promotion du Prix Gabriel Villemure, au Centre canadien d'œcuménisme comme précisé plus haut et lors de la Semaine de justice réparatrice dans le groupe Entrée libre – plus de détails seront publiés dans le prochain Bulletin. Quant à la 2^e partie du programme, qui consiste en la création d'un jeu

interactif, elle en parlera lors de la présentation du Plan d'action 2020. Concernant le Prix Gabriel Villemure 2019, elle réfère les membres au site web où on retrouve les textes gagnants. Elle termine en soulignant que le CI participe à l'EDH par la rédaction d'articles de réflexion (voir le rapport pour la liste des sujets abordés)

Nancy Labonté poursuit la présentation des activités avec le volet d'aide aux victimes qui se concrétise en une subvention de 2000\$ accordée au Centre de services en justice réparatrice (CSJR) pour l'atelier Guérison des mémoires qui est une thérapie de groupe utilisant l'art thérapie afin de « guérir les mémoires » et amoindrir les effets des traumatismes qui persistent chez les victimes de torture et de mauvais traitements.

Elle souligne le rayonnement de plus de 4000 visiteurs sur le site web et le fait que les Schémas de prière sont autant consultés que le Bulletin. Elle rappelle que le site a été rénové. De plus, elle présente un chapitre rédigé par Danny Latour et elle-même dans un livre paru chez Novalis qui a été lancé en juillet 2019 : *Voix multiples, rêve commun, des pratiques de solidarité pour libérer le présent.*

En plus du partenariat avec le CSJR, elle précise que l'ACAT Canada était membre en 2019 de la Fédération internationale des ACAT (FIACAT), du Réseau œcuménique justice, écologie et paix (ROJEP), du Centre canadien pour les réfugiés (CCR) et de l'Association des professionnels en gestion philanthropique (APGP). Cela sans parler du fait que le Bulletin de l'ACAT n'est pas membre de l'AMECO, mais que cette dernière a souligné la qualité de l'appel à l'action sur la stérilisation des femmes autochtones.

Elle félicite le groupe local de Québec pour sa persistance et son engagement, tout en précisant que d'autres groupes pourraient se former.

En 2019, le nombre de membres était de 145, alors qu'il a diminué en 2020 pour un nombre de 126 membres. En plus des deux employées, l'ACAT a bénéficié de plus de 2000 heures d'action bénévole assurées par 21 personnes impliquées dans différents comités.

On a observé en 2019 une augmentation des dons privés et institutionnels.

Raoul pose la question du cas de Germain Rukuki et Claire Doran, membre du bureau international (BI) de la FIACAT rapporte que le jugement de 32 ans de prison a été cassé et que la FIACAT porte l'espoir qu'un nouveau procès soit bientôt entamé. La FIACAT fait des pressions sur le Burundi, appuyée par le président de l'ACAT Burundi, Me Armel Nyongere, afin que ces pressions ne nuisent pas à monsieur Rukuki.

Claire Doran poursuit avec un portrait de la FIACAT. Récemment, deux nouveaux membres du Tchad et de Belgique se sont joints au BI qui est comme un conseil d'administration. Le BI entend faire un changement de cap pour répartir autrement les dossiers entre les membres. Traditionnellement, les membres du BI représentaient des régions géographiques et lors de la prochaine séance du BI en octobre, ils étudieront la possibilité d'une représentation thématique. Compte tenu de la pandémie, le secrétariat de la FIACAT ne peut plus voyager et les employés travaillent à 70% du temps. Enfin, elle souligne que la FIACAT a été élue membre du Comité de pilotage de plate-forme des ONG françaises des droits humains.

La FIACAT comporte une trentaine d'ACAT majoritairement francophones, sauf celles du Guana, du Libéria et de l'Italie par exemple. Le site et les activités de la FIACAT sont en français et en anglais – quelques fois en espagnol.

8. Présentation et adoption des états financiers 2019 (décision)

Danny Latour, trésorier, présente les États financiers 2019. Il souligne le don de 12 500\$ provenant de la Fondation Béati qui est attribué à un projet particulier d'EDH, ce qui crée un surplus budgétaire. Il souligne aussi que l'ACAT a 115 000\$ en placements qui rapportent des intérêts.

Au niveau des dépenses, il précise la nature des honoraires professionnels pour le graphiste, la comptable et les honoraires provenant de Béati qui ont été versés à l'agente du projet, Emma-Claude Crépeau. Le salaire de la coordonnatrice comprend les charges sociales (RQAP, AE, FSS) qui sont un pourcentage payé par l'ACAT. Les dépenses en formation (CCR, ROJEP, APGP) ont été engagée pour le bénéfice de la coordonnatrice qui offre des services diversifiés.

En 2018, il y a eu des déplacements internationaux pour un congrès en Afrique et une représentation à Genève. Sur la question de Raoul Lincourt, le trésorier répond que ces dépenses avaient été classée sous le code budgétaire des Congrès. On observe quand même une diminution des dépenses de déplacements en 2019. Pour terminer, il précise que l'augmentation de la dépense d'Internet en 2019 relève d'une erreur de Bell qui n'avait rien chargé en 2018.

Proposition de Marie-Michèle Lemieux-Ouellet, appuyée par Zedna-Inès Etsang-Métégué

Que les États financiers 2019 préparés par la comptable Diane Augé soit adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

9. Désignation d'un expert-comptable 2020 (décision)

Le CA suggère Jean-François Derome qui a proposé un forfait de 2 200\$, un prix équivalent à celui de Diane Augé, qui a pris sa retraite. Pour répondre à Zedna-Inès Etsang-Métégué, la comptable précédente était en semi-retraite ces dernières années et elle nous offrait quand même ses services qu'elle souhaite interrompre pour 2020.

Mireille D'Astous exprime sa déception que le contrat ne soit pas offert à une femme. Le CA (Danny Latour, Marie-Michèle Lemieux-Ouellet et Raphaël Lambal) précise que le montant forfaitaire de 2 200\$ était plus stable que ce qu'offrait une équipe constituée d'une femme et d'un homme qui estimait le travail à faire autour de 2000\$, variable.

Proposition de Danny Latour, appuyée par Marie-Michèle Lemieux-Ouellet

Que le comptable Jean-François Derome soit désigné comme expert-comptable pour 2020.

Adoptée à l'unanimité

10. Adoption des modifications aux Règlements généraux (décision)

Le CA propose à l'assemblée, qu'en vertu du point 7.5 des Règlements généraux qui lui confère le pouvoir de proposer à l'Assemblée générale des modifications aux Règlements généraux, le CA a adopté à majorité, le 8 septembre 2020, les deux modifications suivantes :

- a) Que l'ACAT Canada propose à l'Assemblée générale du 26 septembre que le point 7.8 des Règlements généraux de l'ACAT Canada soit lu comme suit : « Le Quorum est obtenu avec la présence de 3 administrateurs, incluant le président de l'Association. »
- b) Et que soit ajouté au point 7.11 le paragraphe suivant : « Le président de l'Association peut destituer une personne membre du Conseil d'administration qui n'a pas payé sa cotisation au terme de l'année financière ou qui a cumulé 3 absences non-motivées dans une année. »

Danny Latour et Raphaël Lambal précise le contexte de cette proposition. Il y a un problème d'assiduité paralysant le CA qui fait en sorte que les réunions n'atteignent pas le quorum. La proposition n'a pas d'effet rétroactif. Ils demandent à l'assemblée d'octroyer ce pouvoir au CA et au président.

Une conversation s'ensuit. Les membres sont inconfortables avec la proposition a) et la proposition b) reste à éclaircir.

Marie-Michèle Lemieux-Ouellet demande la définition de « absence non motivée » à qui Danny Latour répond qu'il n'y a pas de définition, mais que la flexibilité est de mise. En fait, c'est l'absentéisme aigu qui est visé.

Marc Millette souligne qu'un quorum de 3 membres ne représente pas la moitié de 7, pourquoi alors ne pas réduire le nombre d'administrateurs à 5? Il présume que tous les efforts ont été fait pour prévenir la situation, surtout avec l'utilisation de Zoom. Raphaël Lambal confirme que tous les efforts ont été faits pour accommoder tout le monde. Et puisque c'est l'AGA qui vote l'élection, c'est elle qui devrait être responsable d'en destituer les membres, selon Marc Millette.

En lisant les règlements généraux, François Delorme et Roger Labbé ont été surpris de constater que l'abolition de la peine de mort ne fasse pas partie de la mission de l'ACAT – et ce, malgré le fait que la FIACAT milite contre la peine de mort, et que le pape François a corrigé le catéchisme le 2 août 2018 en précisant que la vie humaine est sacrée. Les deux correspondent avec des condamnés à mort et des années dans le couloir de la mort constitue de la torture. Danny Latour poursuit avec la réflexion actuelle du CA sur la mission de l'ACAT.

Raoul Lincourt est embêté, il se pose des questions quant à la légalité d'un quorum minoritaire. Pour ce qui est de la proposition b), il suggère de l'amender pour que ce soit le CA qui puisse destituer un de ses membres en cas d'absences non-motivées, et non uniquement le président. Il suggère même de mettre en dépôt les modifications proposées à l'an prochain.

Danny Latour précise que ce changement est inhabituel, mais urgent. Peut-être mettre en dépôt uniquement le point a) de la proposition pour voter sur la portion concernant la destitution pour éviter les problèmes de gouvernance. Raphaël Lambal va dans le même sens.

Mireille D'Astous suggère de mettre une considération sur l'éthique des administrateurs, car le besoin de modifier les règlements indique un problème éthique.

Marie-Michèle Lemieux-Ouellet suggère de faire une assemblée générale spéciale sur cette question précisément. Nancy Labonté nuance en soulignant que ce sont les membres qui ont le pouvoir de demander une AGS (après vérification des règlements, on apprend que le CA peut aussi convoquer une AGS).

Raoul Lincourt et Marc Millette précisent que la cotisation de membre va de soi pour qualifier un membre du CA. Ils sont appuyés par Marie-Michèle Lemieux-Ouellet. Danny Latour demande à ce que cela soit clair dans les règlements, et non le produit d'une lecture de plusieurs articles pour parvenir à ce constat. Il demande à nouveau d'octroyer ce pouvoir au CA.

La partie a) est mise en dépôt et la partie b) amendée fait l'objet d'une décision formelle.

Proposition de Raphaël Lambal, appuyée par Danny Latour

Considérant le très haut taux d'absentéisme traduisant un problème d'éthique des administrateurs et menaçant la gouvernance de l'ACAT,

Que soit ajouté au point 7.11 des Règlements généraux le paragraphe suivant : « Le Conseil d'administration peut destituer une personne membre du Conseil d'administration qui n'a pas payé sa cotisation au terme de l'année financière ou qui a cumulé 3 absences non-motivées dans une année. »

Votent contre = Marc Millette, Zedna-Inès Etsang-Métégué et Marie-Michèle Lemieux-Ouellet

Abstention = Raoul Lincourt

Adoptée à majorité

11. Présentation du Plan action 2020 et du Budget 2020

En premier lieu, Nancy Labonté brosse un portrait du Plan d'action 2020 dont le thème est : 35 ans à briser le silence. Elle précise les actions répondant à ce thème comme de publier à l'extérieur de notre réseau (deux articles sur l'ACAT ont paru dans le magazine Rencontre). Elle soulève le point d'incarner l'identité chrétienne de l'ACAT et pour ce faire, des prières ont souvent été intégrées dans le Bulletin. Au niveau de l'EDH, le projet financé par la Fondation

Béati est rendu au point du développement collaboratif d'un jeu coopératif et interactif où les joueurs doivent s'unir pour battre le jeu. Les célébrations du 35^e anniversaire ont été reportées et le comité devrait se concerter sur les suites à donner. L'ACAT est membre du CCR et devrait envisager une intervention pour la rencontre pancanadienne 2021. La campagne de financement ayant été lancée en pleine période de confinement au printemps 2020 a rapporté moins de dons que prévu. Le volet administratif, malgré le problème de gouvernance, a été mené de front par la coordonnatrice qui a continué de développer des instruments de reddition de compte. La majorité du Plan d'action 2020 a été réalisée, en dépit des contraintes de télétravail imposée par le confinement du printemps. Une publicité dans le magazine Rencontre invitera les personnes intéressées à s'abonner à l'Infolettre.

Joseph-Marc Laforest s'interroge sur le mandat du CCR et Nancy Labonté précise qu'il s'agit d'une plateforme d'apprentissage et d'action pour le bien-être des réfugiés au Canada.

Denis Fortin veut faire une proposition formelle, mais il s'interroge sur la manière de prolonger l'AGA au-delà de midi – les membres acceptent la prolongation. Il se réjouit du travail accompli, mais il considère qu'il faut faire le point. Il lit sa proposition qui vise à former un forum virtuel pour réfléchir au cœur de l'action des chrétiens et chrétiennes selon la méthode de Cardijn du « Voir-juger-agir ».

Marc Millette et Claire Doran remémorent que l'exercice du Plan stratégique quinquennal mené par le CA en 2016 ne doit pas être oublié. Ils saluent l'initiative de ce forum virtuel, mais ils craignent que cela relance l'ACAT dans un long processus épuisant. De plus des questions sont amenées : qui sera responsable, quel sera l'échéancier, est-ce réaliste de déposer un rapport à l'AGA 2021?

Raoul Lincourt suggère de mandater le CA pour constituer le comité de planification de ce forum virtuel, son échéancier, ainsi que les personnes qualifiées pour réaliser ce forum. Francois Delorme dit que cette initiative, pour l'éloigner d'un vœu pieux, doit identifier qui est chargé de stimuler et mettre en œuvre la proposition.

Nancy Labonté appelle les membres présents à honorer ce genre d'initiative car l'ACAT existe et agit en fonction des membres. Nous reviendrons sur les effets de la planification stratégique lors de l'AGA 2021. La proposition de Denis Fortin est plutôt un élan du cœur pour rassembler les personnes qui constituent l'ACAT Canada en dehors d'un processus formel de planification stratégique. Elle ajoute que la méthode de Cardijn du « Voir, juger, agir » permet l'exercice collectif du discernement.

Richard Guay accueille favorablement une discussion informelle qui serait l'occasion d'inviter également des sympathisants de l'ACAT.

Raphaël Lambal demande à Denis Fortin s'il souhaite faire partie du comité de planification de cette initiative. Denis Fortin répond qu'il pourrait partager la responsabilité avec un comité auquel Gabriel Villemure devrait participer. Il précise que cela n'entre pas en conflit avec la planification stratégique, que cela est autre chose, et que les 35 ans de l'association constituent une charnière et non un but instituant l'obligation de faire l'exercice du forum virtuel avant la fin de 2020 – en fait, la prochaine AGA est une échéance plus réaliste. Il propose

alors un amendement de sa proposition qui stipulera que les résultats de ce forum virtuel pourraient être déposés lors de la prochaine AGA en 2021.

Proposition de Denis Fortin, appuyée par Zedna-Inès Etsang-Métégué

Considérant que l'ACAT souligne ses 35 ans d'implantation au pays, la pandémie est un rappel douloureux et paradoxal que notre sort est lié à celui de tous les hommes et les femmes, nos sœurs et frères en humanité, où que nous soyons.

Considérant que l'annulation forcée des activités prévues pour ce 35e anniversaire nous amène à considérer une formule alternative pour souligner la chose. Ce peut être l'occasion de retourner ce revers en opportunité, et de dédier les prochains mois de réclusion forcée à la réalisation d'un forum de réflexion en ligne, ouvert à nos membres et sympathisants. Les personnes qui ont l'ACAT à cœur pourraient s'y rencontrer, échanger, réfléchir et discerner ensemble dans le but de faire le point sur où en est l'ACAT Canada à ce moment-ci, sur ce que signifie pour nous l'action des chrétiens et chrétiennes aujourd'hui, afin d'actualiser et, au besoin, de recentrer notre mission et de renouveler notre espérance, notre élan et notre vision pour le temps devant nous.

Considérant que le triptyque de l'ACAT Canada « S'informer, prier, agir » est à la racine de notre intervention. On y retrouve évidemment un écho de l'approche bien connue dans nos milieux chrétiens militants, le « Voir, juger, agir ». Cette grille est un outil simple, accessible et pratique qui a fait ses preuves. Nous pourrions donc utiliser ce triptyque comme point d'ancrage d'une telle démarche, un pari de foi que l'Esprit du Ressuscité est toujours à l'œuvre et qu'il guide de façon conviviale et bienveillante celles et ceux qui cherchent l'avènement de son règne de justice et de dignité, de paix et de solidarité.

Que le CA de l'ACAT, soutenu par Denis Fortin, recrute une petite équipe de préparation/planification de cette démarche de forum virtuel utilisant la méthode de Cardijn « Voir, juger, agir » pour repenser de manière informelle ce que signifie « action des chrétiens et des chrétiennes » et dont les résultats pourraient être déposés lors de la prochaine AGA en mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Pour poursuivre ce point, Danny Latour présente les prévisions budgétaires conçues pour la réalisation du Plan d'action 2020. Il souligne à nouveau la reprise d'actif net et précise encore que le don de la Fondation Béati vise le projet spécial d'EDH.

Raoul Lincourt pose la question de cette reprise d'actif net. Danny Latour rappelle que les placements de 115 000\$ dorment dans les coffres, ce qui est anormal pour un OBNL, et qui pourrait nuire aux campagnes de financement. Nancy Labonté rappelle que lors de la réception du legs testamentaire d'environ 80 000\$, le CA a opté pour augmenter les heures de la coordination en ventilant le montant sur plusieurs années, permettant à l'ACAT de prévoir un budget déficitaire avec reprise d'actif net. Marc Millette salut l'initiative qui permet de

maintenir un niveau d'activité quand même élevé avec peu de moyens, mais il se demande ce qui arrivera après la liquidation de ce surplus.

12. Élections

12a. Désignation du président ou de la présidente des élections (décision)

Proposition de Denis Fortin, appuyée par Raoul Lincourt

Que Raphaël Lambal exécute le mandat de président des élections pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

12b. Mise en candidature

Il y a trois postes à pourvoir.

Proposeur	Appuyeur	Candidat
Raoul Lincourt	Denis Fortin	Danny Latour (accepte)
Claire Doran	Marie-Michèle Lemieux-Ouellet	Richard Guay (accepte)
Raoul Lincourt	Richard Guay	Mireille D'Astous (accepte)

12c. Scrutin et proclamation des personnes élues (décision)

Proposition de Raoul Lincourt, appuyée par Roger Labbé

Que Mireille D'Astous, Richard Guay et Danny Latour soit proclamés en tant que membres du conseil d'administration pour un mandat renouvelable de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

13. Varia

Denis Fortin aimerait profiter du point Varia afin de remercier la coordonnatrice, Nancy Labonté, pour la qualité de son travail, sa disponibilité et son savoir-faire autant technique que politique et théologique. Il se sent privilégié comme membre de l'avoir à la coordination de l'association. Richard Guay et Zedna-Inès Etsang-Métégué se joignent à lui pour appuyer cette prise de parole. Zedna-Inès Etsang-Métégué ajoute que c'est grâce à ses qualités de liaison avec les membres qu'elle a été motivée à devenir membre. Nancy Labonté est touchée par ce témoignage et précise que cela fait 5 ans cette année qu'elle est en poste.

Le président de l'association, Raphaël Lambal souligne qu'en mars prochain, cela fera 10 ans qu'il est administrateur, dont 9 ans comme président. Il suggère de commencer à réfléchir à sa succession.

14. Remerciements aux participants et levée de l'assemblée

Proposition de Raoul Lincourt, appuyée par Roger Labbé

Que la séance soit levée maintenant à 12h35.

Adoptée à l'unanimité